

Paris, le 29 septembre 2003

Formation TRANSPORTS, TOURISME

Tourisme

Programme statistique à moyen terme 2004 - 2008

page

INSEE

Direction des statistiques d'entreprises

. Département des activités tertiaires..... 2

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Direction du tourisme 4

INSEE

Direction des statistiques d'entreprises

Département des activités tertiaires- Pôle Tourisme

1 . Exposé de Synthèse

La rénovation des enquêtes de fréquentation se fera en plusieurs étapes : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air sera opérationnelle en 2004, celle sur les hôtels l'année suivante. L'objectif à terme est d'observer l'ensemble des hôtels à vocation touristique, indépendamment du critère de classement.

L'observation des hébergements touristiques marchands autres que les hôtels et les campings doit constituer un objectif central pour les prochaines années.

Le suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, reste un thème d'activité important pour les prochaines années. Les différentes approches méritent d'être développées et améliorées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs.

D'une façon générale, le pôle aura à suivre les différents travaux statistiques menés sur le tourisme, que ce soit au niveau national ou régional, avec la préoccupation de veiller à la qualité interne des travaux, et d'éviter la concurrence entre différentes opérations, notamment dans le contexte introduit par la loi de décentralisation de 2003.

2 . Travaux nouveaux pour 2004-2008

La constitution d'un outil permettant d'observer l'ensemble des hébergements touristiques doit constituer un objectif central pour les prochaines années. Cet outil ne peut très vraisemblablement se construire qu'en collaboration avec les différents partenaires qui disposent d'une partie de l'information nécessaire.

3 . Opérations répétitives

La rénovation des enquêtes de fréquentation se fera en plusieurs étapes : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air sera opérationnelle en 2004, celle sur les hôtels l'année suivante. Dans le courant de l'année 2005 sera proposée la possibilité de répondre par Internet.

L'enquête hôtelière est désormais étendue à l'hôtellerie de chaîne non classée. L'objectif à terme est de caler le champ de l'enquête de fréquentation sur celui des classes NAF dans leur nouvelle définition (hôtels touristiques, et non plus hôtels de tourisme) : cela supposera de repérer des unités petites et non systématiquement répertoriées. Par ailleurs, les DOM devraient être intégrés à l'enquête nationale.

Les contacts avec les groupes et les réseaux hôteliers n'ont pas permis jusqu'à présent de déboucher sur des solutions opérationnelles permettant d'obtenir de façon centralisée une information rapide et de bonne qualité : aux problèmes techniques s'est ajoutée l'inadéquation partielle des données que l'on peut mobiliser de cette façon. Il convient toutefois de rester en position de veille sur ce sujet, au cas où la piste s'avérerait prometteuse à l'avenir.

Enfin, le suivi de l'emploi touristique, et plus généralement de la mesure du poids économique du tourisme, tout particulièrement à l'échelon local, reste un thème d'activité important pour les

prochaines années. Les différentes approches (estimation à partir de la saisonnalité de l'emploi, suivi des activités caractéristiques, régionalisation des comptes du tourisme) méritent d'être développées et améliorées en parallèle, compte tenu de leurs avantages et de leurs limites respectifs.

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Des contacts ont été pris avec les éditeurs de logiciels de gestion de camping afin qu'ils proposent des éditions automatisées des questionnaires de l'enquête de fréquentation. Par ailleurs, la réponse par Internet aux enquêtes de fréquentation, dont la possibilité sera offerte aux entreprises en 2005, constituera un réel allègement pour les entreprises qui choisiront ce mode de réponse.

5 . Aspects particuliers du programme 2004-2008

I. Aspects régionaux et locaux

Les enquêtes et les études menées par l'INSEE dans le domaine du tourisme sont régionales par construction.

L'intérêt pour l'observation locale du tourisme, qu'il s'agisse d'offre ou de demande, restera important dans les prochaines années. Dans le contexte de la loi de décentralisation qui devrait confirmer le rôle des conseils régionaux en matière de recueil, de traitement et de diffusion des données relatives à l'activité touristique dans la région, l'appareil statistique national devra s'attacher tout particulièrement à jouer son rôle de coordination en termes d'outils et de méthodologie.

II. Aspects « environnement » néant

III. Aspects européens du programme de travail

L'INSEE participe au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques du Tourisme. Il intervient à la demande d'Eurostat dans le cadre de programmes de coopération avec les pays méditerranéens (MEDTOUR) et d'Europe centrale et orientale (PECO).

6 . Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et les campings	Pôle Tourisme		Rénovation progressive en 2004 et 2005
Mesure du poids économique du tourisme et suivi de l'emploi touristique	Pôle Tourisme		Consolidation et développement de méthodes
Suivi des hébergements touristiques autres qu'hôtels et campings	Pôle Tourisme (en lien avec la DT)		Mise en place d'un dispositif

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME
ET DE LA MER**

Secrétariat d'état au tourisme - Direction du tourisme

Évolution à moyen terme du programme statistique pour la période 2004-2008.**1) La connaissance des clientèles touristiques****Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)**

Cette enquête, qui devrait être mise en place en 2004 et se poursuivre sur le terrain jusqu'en fin 2006, se substituera aux enquêtes aux frontières menées en 1996 et 2001. Ses objectifs sont inchangés, il s'agit d'appréhender le tourisme récepteur dans ses composantes touristiques (description du séjour en France) et financières (dépenses effectuées à l'occasion de ce séjour).

La formation Transports-Tourisme du CNIS, réunie le 10 juin 2003, a émis un avis d'opportunité favorable à cette enquête (Avis n° 318/D130 du 11 août 2003).

Le volet "statistique régionale" ne peut être pris en compte sans suréchantillonnage ad hoc. La méthodologie retenue pour l'enquête EVE n'est cependant pas particulièrement adaptée à cet objectif. Il semblerait qu'une autre méthode, adaptée de la méthode des Asturies (proche de l'enquête SDF de l'Insee dans ses principes), apporterait une solution à l'attente des régions. La mise en œuvre d'une enquête-pilote dans des régions candidates est envisagée, avec appui de la DT et de l'Unité méthodologie statistique de l'Insee.

Suivi de la demande touristique des Français

Pour mieux répondre au besoin d'informations au niveau régional, la taille du panel a été portée à 20000 individus français de 15 ans et plus, interrogés mensuellement par voie postale.

À l'occasion du renouvellement du marché, le SDT a reconduit en 2002 le volet « dépenses des Français à l'étranger et dans les TOM » auquel est associée la Banque de France. Le projet avait reçu un avis d'opportunité favorable de la Formation Tourisme du CNIS.

Pour répondre à une interrogation exprimée par la commission du CNIS concernant les déplacements à la journée, une phase exploratoire sur ce thème a été lancée en 2001. Le nouveau marché courant sur la période avril 2002-mars 2005 a intégré cette extension d'enquête selon des modalités élaborées par le DSPES, le SES et la DGAC, avec la SOFRES.

Enfin, dans le but de recueillir des données de cadrage sur les dépenses des Français en France et dans les DOM, la dernière enquête portant sur l'année 2000, le volet spécifique à ce thème a été introduit dans l'enquête au 1^{er} janvier 2003.

Quelques améliorations possibles sont étudiées :

- intégrer dans le panel la population résidant en France sans posséder la nationalité française,
- améliorer le dispositif de collecte auprès des voyageurs professionnels.

Déjà, le titulaire du marché accepte l'intégration dans le panel de résidents ne possédant pas la nationalité française. Environ 1,5 % d'étrangers figurent actuellement dans le Métascope, dont est issu le panel. Cela impliquera de revoir à terme le processus d'extrapolation afin de prendre en compte la représentativité de ces populations étrangères dans la population résidant en France.

L'enquête Vacances

Cette enquête, dans le cadre de l'Enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) des Français, est programmée en octobre 2004 et portera sur les vacances d'hiver 2003-2004 et les vacances d'été 2004. La Direction du tourisme est partie prenante et participe au Comité de pilotage.

2) La connaissance de l'offre touristique

Mise à jour des fichiers administratifs

- L'hôtellerie homologuée et les campings classés dans le cadre de la convention Direction du Tourisme - INSEE.
- Résidences de tourisme en collaboration avec le Syndicat National des Résidences de Tourisme.
- Villages de Vacances à partir des arrêtés de classement et en collaboration avec l'Union des Associations de Tourisme.
- Agences de voyages.

La Direction du tourisme inscrit à son programme de travail le projet, avec l'Insee, d'un fichier communal des capacités d'hébergement.

Enquêtes de fréquentation hôtelière (hôtellerie classée et hôtellerie de plein air)

- Enquête mensuelle de fréquentation dans l'hôtellerie homologuée et les campings classés, enquêtes obligatoires réalisées par les Directions Régionales de l'Insee dans le cadre de la convention Direction du Tourisme - INSEE.

Ces enquêtes fonctionneront sur le mode rénové faisant l'objet du projet en cours Tourisme 2. Les DOM sont parties prenantes de l'outil national dès 2003 afin d'élaborer des statistiques de fréquentation qui enrichiront le dispositif actuellement limité à la Métropole.

Ces enquêtes sur l'offre touristique ne couvrent qu'imparfaitement le domaine relevant de la Directive européenne sur les statistiques du tourisme (Directive 95/57/CE du 23 novembre 1995).

Les obligations statistiques découlant de la Directive portent sur les hébergements touristiques collectifs dont :

1. Les hôtels et établissements assimilés,
 - i. Les hôtels,
 - ii. Les établissements assimilés (meublés et pensions, résidences de tourisme, etc.)
2. Les autres établissements d'hébergement collectif,
 - i. Les campings touristiques,
 - ii. Les logements de vacances (appartements-hôtels, chalets ou bungalows transformés en appartements, villages de vacances sans services hôteliers, etc.),
 - iii. Les autres hébergements collectifs (marinas, auberges de jeunesse, refuges, logements de groupes, établissements de cure, camps de vacances, etc.).

Seuls les hébergements de type 1.i et 2.i font l'objet d'une enquête et la France ne répond pas aux obligations de la Directive. Seule une extension des enquêtes permettrait de répondre à ces obligations.

3) Refonte des Comptes du Tourisme

En matière de comptes satellites du tourisme, sera poursuivie en 2004 la transition entamée depuis 2000 : il s'agit d'effectuer le passage de comptes produits selon des méthodes nationales particulières orientées sur la demande vers des comptes respectant les normes adoptées par la Commission statistique de l'ONU en mars 2000. Ces dernières normes mettent notamment l'accent sur l'étude des

interactions offre-demande en s'appuyant sur les équilibres ressources-emplois des produits du cadre central de la comptabilité nationale.

La transition implique des changements organisationnels importants avec le poids accru d'intervenants extérieurs à l'administration du tourisme, en particulier de l'Insee, du Service Economique et Statistique (SES) du Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et de la Banque de France. En 2004, il s'agira de valider les travaux réalisés sous l'égide du groupe de projet mis en place fin 2001.

Après l'élaboration d'une première version « prototype » des comptes en 2003, il s'agira de conforter la démarche en se focalisant sur l'étude de thèmes particuliers à choisir parmi les suivants selon les moyens disponibles :

- 1) les Hôtels cafés restaurants
- 2) les agences de voyages avec un regard particulier sur les forfaits.
- 3) les résidences secondaires.
- 4) les transports.
- 5) l'emploi.
- 6) le capital.
- 7) la consommation touristique en nature et les transferts sociaux liés au tourisme.
- 8) une meilleure prise en compte des excursionnistes.
- 9) l'élaboration de comptes régionaux (en partenariat avec une ou plusieurs régions).

Il conviendra d'intégrer à terme les DOM dans les comptes.

4) L'emploi dans le tourisme

L'évaluation de l'emploi généré par l'économie touristique et l'étude de ses caractéristiques seront un des chantiers importants des années à venir. Comme dans le domaine du transport des passagers et de l'estimation des dépenses touristiques, le développement des outils de la statistique publique pour améliorer la connaissance de l'emploi devra faire l'objet d'une collaboration interministérielle étroite, à la fois dans l'harmonisation des méthodologies et dans la mise en commun des informations. Ainsi que le proposait le rapport de Monsieur LEPORS dans le cadre de l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme, le CNIS pourrait participer au processus de concertation et de coordination auquel seraient associés les partenaires sociaux.

5) Outil d'observation du secteur "Voyages"

La mission d'évaluation des conséquences des événements internationaux survenus au mois de septembre 2001, mise en place à la demande du Secrétaire d'État au tourisme, a mis en évidence les difficultés d'appréhender les impacts de tels événements sur le tourisme.

À titre d'exemples, la marée noire provoquée par le pétrolier Prestige en fin d'année 2002, et surtout l'incertitude actuelle d'un conflit ayant des répercussions sur les économies, dont l'économie touristique, ont amplifié la réflexion à laquelle participe la DT. On peut ajouter, à titre d'exemple, les effets des annulations de festivals en France durant l'été 2003 sur les économies locales.

Outre l'élaboration et la mise en œuvre d'un tableau de bord économique du secteur des voyages, intégrant les professionnels du tourisme (agences de voyages, transports aériens, etc.) ainsi que l'Insee, le Secrétariat d'État au tourisme a mis en place dès le début de 2003 une cellule de veille. Cette cellule de veille s'est réunie trois fois au cours de l'année 2003.

6) Allègement de la charge statistique des entreprises

La Direction du Tourisme ne réalise pas d'enquête régulière auprès des entreprises. Cependant, dans le cadre de la convention qui la lie à l'Insee pour l'observation des hébergements, elle veille avec celui-ci à optimiser les techniques d'interrogation permettant d'alléger la charge statistique des entreprises tout en tenant compte des besoins des différents partenaires régionaux et des contraintes européennes. D'autre part, les efforts importants de coordination sont menés avec les différents acteurs du secteur afin d'éviter les interrogations parallèles en faisant des outils nationaux une base référentielle.

7) Aspects « régionaux et locaux »

La Direction du Tourisme et l'Insee, en partenariat avec la Fédération nationale des comités régionaux au tourisme (FNCRT), poursuivent les efforts entrepris les années précédentes pour aider les partenaires régionaux à se coordonner pour l'observation de l'activité touristique en régions autour d'un cadre méthodologique homogène construit à partir des exploitations régionales des outils nationaux et à travers des méthodologies développées au niveau régional ayant valeur d'exemplarité.

Les régions sollicitent la Direction du tourisme pour proposer des méthodes éprouvées de collecte adaptées aux aspects régionaux et locaux. Dans le cadre d'une réflexion associant des universitaires, en particulier l'Université de la Méditerranée Aix-Marseille II, par l'intermédiaire du Centre de recherche sur les dynamiques et politiques économiques et l'économie des ressources (CEDERS), un groupe de travail analyse les pistes méthodologiques pour faire évoluer l'observation touristique en s'appuyant sur des expériences menées en France ou à l'étranger.

Ce socle, s'appuyant sur l'expérience dite des Asturies, utilise en particulier les enquêtes sur l'offre et se fonde sur des enquêtes complémentaires sur sites pour évaluer la fréquentation des non-résidents, au sens large (visiteurs d'une autre région, visiteurs étrangers) ou la fréquentation dans l'hébergement non-marchand. Il permettrait aux régions d'avoir des éléments de comparaison d'une région à l'autre.

Ce type d'enquête pourrait être complété de déclinaisons connectées à l'enquête de base et autorisant de connaître :

- le poids de l'appareil productif (emploi, chiffre d'affaires des établissements implantés dans la région),
- les dépenses des visiteurs,
- la segmentation de la clientèle,

par exemple.

Cette méthode, complétée par des enquêtes de flux, doit préalablement être expérimentée dans des régions tests et validée avant d'être diffusée à l'ensemble des régions.